

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2017

NOTE DE PRESENTATION

Objet : Adoption de la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2018 (dispositif de prolongation)

Rapporteur : Philippe Laurent

En 2013, le conseil municipal a adopté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, prévu par la loi du 12 mars 2012 relative à la résorption de l'emploi précaire, permettant aux agents remplissant certaines conditions d'accès de se porter candidat.

La loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prévu la prolongation du dispositif de recrutements réservés pour l'accès à l'emploi titulaire, jusqu'au 12 mars 2018 (terme initial le 12 mars 2016).

La prolongation du dispositif a permis l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel, délibéré le 29 septembre 2016, permettant aux agents remplissant les nouvelles conditions de faire acte de candidature sur les postes ouverts à l'intégration dans la fonction publique territoriale par cette voie réservée.

Ce plan pluriannuel prévoyait notamment l'ouverture d'un poste de chef du service Archives/documentation pour l'année 2016.

Pour cette année, un agent s'est porté candidat pour accéder à cette fonction après l'avis favorable du jury des sélections professionnelles organisées par le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne.

L'agent n'a pas reçu l'avis favorable du jury d'examen mais peut bénéficier d'une nouvelle sélection dans le courant de l'année 2018.

Pour cette raison, le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire est modifié pour l'année 2018 avec la réouverture du poste de chef de service Archives/documentation.

L'ensemble des autres mesures prévues pour l'année 2018, dernière année du programme de résorption de l'emploi précaire, reste inchangé.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (dispositif de prolongation).